BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Comment effectuer votre versement 2020 auprès du collège ?

1. Remplir et envoyer le bordereau ci-dessous
   - par voie postale : Collège de Crussol rue Raoul Follereau 07130 SAINT PERAY
   - par email : intendance.0071320x@ac-grenoble.fr
2. Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage
   - par chèque, à l'ordre du Collège de Crussol
   - par virement : IBAN FR76 1007 1260 0000 0010 0026 592 – TRPUFRP1
3. Le collège de Crussol vous adressera par email votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

BORDEREAU DE VERSEMENT A RETOURNER A :

Votre entreprise	Etablissement bénéficiaire 070058
N° SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	COLLEGE DE CRUSSOL Rue Raoul Follereau 07130 SAINT PERAY Tél. 04 75 40 24 90 Fax 04 75 40 51 86

Contact dans l'entreprise :

☐Madame ☐Monsieur _____

Téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| email_____

Montant de votre versement de taxe d'apprentissage au Collège de Crussol : _____€

Modalités de versement :

☐ Chèque à l'ordre du Collège de Crussol

☐ Virement : IBAN FR76 1007 1260 0000 0010 0026 592 – TRPUFRP1

Les élèves de Segpa et l'ensemble du personnel du Collège vous remercient de votre précieux soutien